Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20261001-D_2026_99-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE DE MONTREUIL-SUR-ILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2026-99

L'an deux mil vingt-six, le 1er octobre à vingt heures trente - quatre, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-Sur-Ille s'est réuni à la salle du Clos Paisible, sous la présidence de Mme CADOR Adeline, Maire de Montreuil-sur-Ille.

Nombre de conseillers :
- En exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 17

Date de convocation : le 23 septembre 2026
Date de publication : le 23 septembre 2026

MEMBRES PRESENTS : Mesdames et Messieurs CADOR Adeline, TERTRAIS Arnaud, FINET Johanne, THONIER Carole, LAHAYE Denis, LECHEVALIER Céline, BOULAIRE Céline, MICOINE Laure, BOURGUENOLLE Camille, GERARD Adrien, KRIMED Jean-Jacques, PARBEAU Gwenaëlle, PASTUREL Mathieu, NOURRY Jérôme

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Mme BOULAIRE Céline donne pouvoir à Mme MICOINE Laure, M. MORIN William donne pouvoir à Mme FINET Johanne, M. AUREGAN Yvain donne pouvoir à Mme THONIER Carole, Mme HABERT Orlane, Mme OLIVIER-DUFEE Anne-France

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : /

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GERARD Adrien

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Révision du Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal PLUI) : avis sur le projet transmis par la communauté de communes

La Communauté de Communes a engagé une procédure de révision de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) afin de faire évoluer le document d'urbanisme régissant l'aménagement du territoire.

Dans le cadre de cette procédure globale, notre commune est sollicitée pour identifier et formuler ses besoins d'évolution (ajustements du zonage, ouvertures à l'urbanisation, protection du patrimoine ou de l'environnement, orientations d'aménagement). La Communauté de Communes détenant la compétence exclusive en matière d'urbanisme, il convient de lui transmettre formellement l'ensemble des requêtes communales pour qu'elles soient intégrées aux études de révision.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20261001-D_2026_99-DE

La présente note transmise avec le document préparatoire a pour objet de soumettre au Conseil Municipal la liste consolidée des demandes et orientations requises par la commune.

Afin d'assurer la prise en compte de ces éléments dans le dossier de révision mené par l'intercommunalité, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la pertinence de ces éléments.

Après avoir examiné les demandes et propositions d'évolution du PLUi détaillées dans la note et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (nombre de suffrages exprimés : 17 ; vote : 0 contre ; 0 abstention ; 17 pour) DÉCIDE

- De statuer et émettre un avis favorable sur la liste des demandes présentées,
- D'autoriser Madame la Maire à transmettre formellement le dossier des requêtes communales retenues à la Communauté de Communes dans le cadre de la révision du PLUi.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Adrien Gerard

Pour copie conforme,

La Maire, Adeline CADOR

Délibération exécutoire à la date de publication

MAIRIE DE MONTREUIL-SUR-ILLE 35440 R.F.